

## ADRESSE AU GOUVERNEMENT

*Dans sa "lettre aux français", le président de la République indiquait : "si la France veut réussir, la recherche doit devenir l'enfant chéri de la République". Plus loin il ajoutait : "je souhaite que soient davantage aidés, encouragés, les instituts, les laboratoires, les centres d'essais ; que les grands établissements comme le CNRS, l'INSERM et l'INRA prennent rang parmi les principaux acteurs du renouveau français".*

**Les Ingénieurs, Chercheurs, Techniciens et Administratifs du CNRS et de l'INSERM ne se contenteront pas de formules.**

**Ils veulent que le gouvernement prenne, dès maintenant, les mesures concrètes nécessaires pour que les deux organismes remplissent leurs missions et que tous les acteurs de la recherche voient leur situation s'améliorer.**

Cela passe par l'adoption, dès cette année, d'un **collectif budgétaire** qui dégagerait des moyens supplémentaires pour la recherche civile.

Ceux-ci peuvent être immédiatement pris sur les crédits de la Recherche Militaire dont l'accroissement (+ 7 %), fortement supérieur à celui de la Recherche Civile (+ 2,3 %), ne répond pas aux besoins du pays.

Dans l'avenir une politique de désarmement doit permettre de remettre au service du progrès social des ressources humaines et matérielles, dont une partie doit revenir à la Recherche Civile.

Ce collectif budgétaire permettrait de commencer à résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui aux personnels de la recherche.

### **L'emploi**

Développer l'emploi scientifique public est indispensable pour faire progresser les connaissances. L'instabilité, la précarité des emplois est contraire à un bon développement de la recherche ; elles sont donc à proscrire.

Seulement 150 postes de Chercheurs ont été créés au CNRS en 1988, alors que plus de 500 postes d'ITA ont été supprimés. Cela après déjà plusieurs années de blocage des recrutements.

Il faut créer les emplois de titulaires, chercheurs et ITA, nécessaires aux besoins permanents des organismes. L'objectif de 2 emplois d'ITA pour 1 emploi de Chercheur reste pleinement valable.

Dans la situation présente, marquée par des coupes sombres dans les effectifs techniques, il faut un effort tout particulier pour la création de postes d'ITA.

## **Le reclassement**

Cette question est décisive dans nos organismes. Faute d'un reclassement massif des personnels, le développement du CNRS et de l'INSERM sera mis en cause.

Des moyens importants doivent être prévus rapidement pour qu'enfin tous les agents soient promus aux niveaux auxquels leurs qualifications leur donne droit.

## **Les carrières et les rémunérations**

Pour rendre les carrières de la Recherche attractives et améliorer la situation des personnels en place, il est indispensable de mettre en place une nouvelle grille de salaires.

Cette grille devrait comporter 8 niveaux de qualification, avec un salaire minimum à 6 000 francs net et un salaire maximum à 27 900 francs net (prime incluse) dans lequel se retrouveraient les Ingénieurs, les Chercheurs, les Techniciens et les Administratifs.

Afin d'assurer un bon déroulement de carrières tous les barrages de **classes** devront être levés.

Dans l'immédiat **la prime** doit être portée à 16 % pour tous les corps sans discrimination, mensualisée, non modulée et intégrée au salaire.

## **L'amélioration du statut de titulaire**

La forme des **concours de recrutement externe** doit être adaptée pour tenir compte des spécificités des métiers de la Recherche et pour alléger le mode et les conditions de recrutement.

Tant que le sous-classement n'aura pas été résorbé les **concours internes** doivent être remplacés par des Commissions Paritaires de Reclassement travaillant comme instance de reconnaissance de la qualification (suivi de carrière).

Pour les recrutements de Chercheurs la limitation à **3 candidatures** successives maximum doit être levée.

**LA MOBILITÉ** ne peut compenser les pertes d'emplois subies par les laboratoires, qu'elle se fasse par mutation ou par concours interne. Ce, d'autant plus que cela se fait sans les moyens nécessaires.

Toute mutation autoritaire est à proscrire.

Tous les **agents recrutés à mi-temps** qui en font la demande doivent être titularisés en 1988.

Tous les agents intégrés en Techniciens de 1<sup>re</sup> classe ou en Secrétaires d'Administration de la Recherche de 1<sup>re</sup> classe mettant en œuvre une qualification de Technicien Supérieur doivent être intégrés dans le corps des **Assistants Ingénieurs**.

## **La formation**

Le budget de formation permanente est ridiculement insuffisant (0,15 % de la masse salariale). Il doit atteindre rapidement 2 %. Ce niveau est nécessaire pour qu'une véritable politique de formation soit mise en place dans chaque organisme. Cette politique doit être débattue avec les personnels.

## **L'action sociale**

Une action sociale ouverte à toutes les catégories doit être développée au CNRS et à l'INSERM. Les budgets de l'action sociale et du CAES doivent augmenter sensiblement.

## **Les retraités**

La validation des années de non-titulaires doit être gratuite. Cela afin de tenir compte de la situation particulière des personnels des EPST qui, en tant que contractuels, n'avaient aucune possibilité de titularisation.

## **Les libertés**

Aucune atteinte ne doit être portée au droit syndical, ni au droit de grève, dans la Fonction Publique comme ailleurs.

L'amendement Lamassoure (retenue d'une journée de salaire quelque soit le temps d'absence) doit être abrogé.

## **La politique scientifique**

La politique de recherche ne doit pas subir les contre-coups des changements politiques. Elle a besoin de programmation à moyen et long terme.

Après des abandons successifs les EPST tendent à se transformer en agences de ressources à la disposition des Universités et des Industriels.

Cette politique de "vampirisation" des organismes de recherche (privatisation, filialisation, association loi 1901...) tend à masquer le manque criant d'investissement en matière de recherche dans les entreprises.

Les directions d'organismes mettent en œuvre ces orientations en s'inscrivant dans une politique de régression, en bouleversant les structures internes des organismes, en renforçant leur autoritarisme par une centralisation des pouvoirs alliée à un abaissement de la démocratie.

**Le CNRS et l'INSERM** doivent garder leur caractère public, autonome et pluridisciplinaire.

Ils doivent avoir la capacité de lancer et de maîtriser des programmes de recherche, être maîtres de leurs budgets et de la gestion de leurs personnels.

Les Unités de recherche et de service doivent se voir affecter les personnels et les crédits nécessaires au développement de leurs recherches et à l'accomplissement de leurs missions.

Une politique scientifique ambitieuse doit servir le progrès social.

La **coopération entre organismes** de recherche ne doit en aucun cas se traduire en terme de domination de l'un sur l'autre.

La **coopération internationale** doit se développer tant vers les pays développés, quel que soit leur système social, – et l'Europe ne saurait être le champ unique de cette coopération – que vers les pays du tiers-monde.

Cette coopération doit s'appuyer sur un développement du potentiel national de recherche et s'accompagner de la libre circulation des idées et des hommes.

Les **instances** du CNRS et de l'INSERM doivent évoluer tant dans leurs prérogatives (renforcement de leur rôle) que dans leur composition (ouverture aux partenaires sociaux, augmentation du nombre des élus). Tous les personnels doivent être éligibles et doivent participer à l'ensemble des travaux. Dans l'immédiat doivent être réintégrés dans le Comité National les Techniciens et Administratifs.

Toutes les **réformes** et tous les **projets de réforme** visant à démanteler le CNRS et l'INSERM doivent être abrogés ou retirés. C'est le cas notamment du décret modifiant le rôle et la composition du Comité National, de la décision du CNRS concernant les unités de recherche et des projets visant à modifier le décret organique du CNRS.

## **OUVRIRE DES NÉGOCIATIONS**

**Sur toutes ces questions qui préoccupent les personnels du CNRS et de l'INSERM, des négociations doivent s'ouvrir sans délais tant au Ministère de la Recherche que dans les organismes. Cela afin de trouver sur chacun de ces sujets des solutions qui permettent aux organismes de se développer et aux personnels d'obtenir satisfaction à leurs revendications.**

**PAR CETTE LETTRE-PÉTITION,  
EXIGEZ LA SATISFACTION DE VOS REVENDICATIONS**

NOM	PRÉNOM	LABORATOIRE	SIGNATURE

Cette place est la vôtre, exprimez vos revendications :

--